

Dans l'Institut de Formations Paramédicales de La Rochelle

la Région Nouvelle-Aquitaine

participe au financement de votre formation



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Région
Nouvelle-Aquitaine
finance en totalité
le coût de la
formation

Sont éligibles au
financement
régional :

Aide- Soignant

Etre inscrit dans
l'Institut

Justifier de la poursuite d'études (cursus jamais interrompu), sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année N-1 ou d'une attestation justifiant la scolarité ou la formation durant l'année N-1

Justifier d'une inscription à Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi ou justifier d'un accompagnement par une Mission locale, au 1er jour de la date d'entrée de la formation, sur présentation d'une attestation de Pôle Emploi ou d'une Mission locale de moins de 3 mois.

Infirmier

Etre inscrit dans
l'Institut

Justifier de la poursuite d'études (cursus jamais interrompu), sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année N-1 ou d'une attestation justifiant la scolarité ou la formation durant l'année N-1

Justifier d'une inscription à Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi ou justifier d'un accompagnement par une Mission locale, au 1er jour de la date d'entrée de la formation, sur présentation d'une attestation de Pôle Emploi ou d'une Mission locale de moins de 3 mois.

La Région Nouvelle-Aquitaine permet à tous l'accès à une qualification adaptée et innovante pour une formation de qualité. Pilote des formations sanitaires et sociales, la Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge le financement du fonctionnement des organismes de formation et des aides aux apprenants.